



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

28 juin 2021

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, BELLON, MERLIOT, MULLER, KROEMER, SENEZ, LEMASSON, LE BOUILLE, JEHANNO, DEVOS, SY, GOBILLOT

Etaient Excusés : MM. RAIMBAULT, GUEUDER, SPAHIC, BORG, RUIZ

La réunion s'est tenue en visioconférence.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

12 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1- Modifications règlementaires pour la saison 2021/2022

Mickael CONTRERAS présente aux membres du Comité Directeur les principales modifications règlementaires pour la saison 2021/2022.

Certains membres font part de leurs remarques quant à certaines modifications.

Après prise en compte de ces remarques, les membres du Comité Directeurs présents valident, à l'unanimité, ces modifications règlementaires.

Ces modifications seront envoyées aux clubs dans les prochaines semaines. Une présentation générale du ranking LNB sera effectuée lors de la prochaine Assemblée Générale.

2 – Affectation des aides de l'Etat liées au COVID-19

M. BERAL indique au Comité Directeur que la LNB devrait percevoir de l'Etat une somme liée au fond de solidarité lié à la pandémie de COVID-19.

Il est proposé au Comité Directeur que cette somme soit totalement ou partiellement redistribuée aux clubs. Le détail de cette répartition sera acté par un prochain Comité Directeur.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité cette proposition.

3 – Calendriers LNB de la saison 2021/2022

3.1 LEADERS CUP et ALL STAR GAME

M. BERAL propose au Comité Directeur que la LEADERS CUP et le ALL STAR GAME soient prévus au calendrier de la saison 2021/2022.

Des aménagements pourront être effectués à la marge afin de tenir compte des potentielles difficultés sanitaires et économique.

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité cette proposition.

3.2 Calendrier des compétitions européennes

M. BERAL indique au Comité Directeur que certaines dates de compétitions européennes pour la saison 2021/2022 seraient susceptibles d'entrer en conflit avec le calendrier des championnats LNB. Il serait dès lors difficile, pour les équipes engagées dans ces différentes compétitions, de participer aux rencontres nationales ou inversement.

Le Comité Directeur décide, à l'unanimité, de réaffirmer la primauté du calendrier LNB sur celui des compétitions européennes.

4 – Assemblée Générale LNB – saison 2021/2022

M. BERAL propose au Comité Directeur que lors de l'Assemblée Générale de début de saison 2021/2022, soit mis à l'ordre du jour une résolution abolissant la résolution n° 2 de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 qui prévoit que « *Les matches des compétitions organisées par la LNB ne se disputeront pas à huis clos lors de la saison 2020/2021 sauf notables exceptions.* ».

Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité cette proposition.

5 – Label

M. MEZIANE indique aux membres du Comité Directeur la liste des clubs labellisés à l'issue de la saison 2020-2021 :

BILAN 2020-2021



Le Comité Directeur prend acte de la décision de la Commission Label. Les clubs labellisé seront informés dans les plus brefs délais.

6 – Engagement des clubs – saison 2021/2022

M. BERAL indique au Comité Directeur les classements définitifs des saisons 2020/2021 de Jeep® ELITE et PRO B.

Il précise que les deux descentes sportives de PRO B en NM1 seront ANTIBES SHARKS et POITIERS BASKET 86 qui ont respectivement terminé 17^{ème} et 18^{ème} de PRO B.

Il indique également que le club de BC. SOUFFERWERSHEIM ne s'engagera pas en championnat de PRO B pour la saison 2021/2021 et qu'en conséquence, il doit être fait application du ranking LNB.

Aussi et conformément aux dispositions règlementaires, le club des SHARKS D'ANTIBES est le club le mieux classé au ranking LNB parmi ceux susceptibles d'être maintenu dans le championnat de PRO B.

En conséquence, les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité le maintien des SHARKS D'ANTIBES en PRO B pour la saison 2021/2022.

7- Résolution – Consultation par email de l'Assemblée Générale le 29 juin 2021

M. CONTRERAS propose au Comité Directeur la résolution qui sera soumise aux membres de l'Assemblée Générale lors de la consultation par email le 29 juin 2021 :

Résolution n°1 – création d'un championnat espoir PRO B

À la suite des décisions du Comité Directeur du 20 avril et 28 mai 2021, Il est décidé de la création d'un championnat espoir PRO B à compter de la saison 2021/2022.

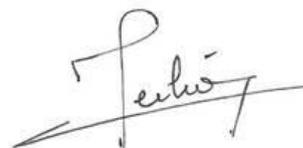
Les principales dispositions réglementaires relatives à ce championnat, adoptées par le Comité Directeur du 28 juin 2021, figurent en annexe de la présente résolution.

Celles-ci seront caduques et non avenues en cas de rejet de la présente résolution.

Les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité de valider la rédaction de cette résolution.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT